



---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 11 mars 2025

**L'IEDOM Martinique publie une note thématique :**

### **Les habitudes de paiement en Martinique Léger avantage pour les espèces au quotidien**

Les taux importants de bancarisation et d'équipement en carte bancaire, la généralisation du paiement sans contact, le développement des applications mobiles, sont autant d'éléments qui impactent les habitudes de paiement des Martiniquais.

Pour autant, avec 48 % du nombre de transactions du quotidien réglées en espèces en 2024, l'utilisation de l'argent liquide reste prédominante en Martinique. La carte bancaire est, quant à elle, utilisée dans 44 % des transactions. Ce recours important aux espèces par les Martiniquais est une caractéristique qui se retrouve sur d'autres territoires ultramarins comme la Guyane ou La Réunion, mais pas en Guadeloupe ou dans l'Hexagone, où les paiements par carte excèdent ceux en espèces. Encore peu répandus, les règlements sur application mobile sont un peu plus utilisés en Martinique que dans l'Hexagone et les autres territoires ultramarins, à l'exception de la Guyane. Ils pourraient se développer sensiblement dans la mesure où près d'un tiers des Martiniquais envisagent d'y avoir recours dans les mois et années à venir.

De manière générale, les espèces sont privilégiées pour les transactions de faible montant, et dans les petits magasins, auprès des vendeurs ambulants, ou dans les lieux de culture, de sport, et de divertissement, tandis que la carte bancaire est plus utilisée pour les paiements de montant élevé, et dans les commerces distribuant des biens durables. L'utilisation des moyens de paiement dépend également de facteurs socio-économiques. Ainsi, le recours aux espèces augmente avec l'âge. Il varie aussi selon le niveau de diplôme et de revenu.

---

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et des TAAF, dont la monnaie est l'euro. Il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

**Nos publications et statistiques sont téléchargeables sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)**

Contact presse : Adrien BOILEAU - tél : 05 96 59 44 14, [agence-martinique@iedom.fr](mailto:agence-martinique@iedom.fr)